

L'ONCFS en Région

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage est implanté dans tous les départements métropolitains et d'outre-mer regroupés en **10 délégations interrégionales**.

Les DIR sont les interlocutrices privilégiées des administrations territoriales, elles coordonnent et animent les services départementaux dans les domaines de la police de l'environnement et de la chasse, du développement et participent aux réseaux nationaux et patrimoniaux d'observation de la faune sauvage. Elles ont en charge la gestion des réserves confiées à l'ONCFS.

Chaque délégation régionale comprend un délégué régional, son adjoint, une cellule administrative, une cellule technique chargée principalement des actions de développement et une Brigade Mobile d'Intervention conduisant des actions de police ou des actions techniques particulières.

Les services départementaux de l'ONCFS sont constitués d'agents commissionnés par le Ministère chargé de la chasse et assermentés auprès des tribunaux (agents techniques et techniciens de l'environnement) dont la vocation est d'exercer les missions de police de la chasse et de l'environnement grâce à leur répartition sur tout le territoire et à leur connaissance de la faune et de ses habitats. Ils conduisent également des actions techniques, de formation et d'information et apportent conseil et expertise auprès des différents acteurs locaux (administrations, collectivités, chasseurs, usagers de la nature).